NOTE D'INFORMATION

DENOMINATION DE L'OPCVM GESTAR SOLIDARITE

FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de gestion Sogécapital Gestion

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/088/2012 en date du 19/11/2012

Organisme responsable de la note d'information

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion Sogécapital Gestion, sis à 55, Bd. Abdelmoumen - Casablanca représentée par Mme Amale CHRAIBI en sa qualité de Président du Directoire, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Sogécapital Gestion Représenté par Mme Amale CHRAIBI

<u>AVERTISSEMENT</u>

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : GESTAR Solidarité

Nature juridique : Fonds commun de Placement (FCP)

- Code Maroclear : MA0000036386

Date et référence de l'agrément : le 30/04/2012 sous le numéro

AG/OP/045/2012

- Date de création : Le 12 décembre 2006.

Siège social : 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca

Durée de vie : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de

prorogation

Exercice social
 1^{er} Janvier au 31 Décembre

- Apport initial : 1.000.000,00 Dhs

Valeur liquidative d'origine : 100,00 Dhs.

Etablissement de gestion : Sogécapital Placement représenté par Mme

Nezha HAYAT

Gestionnaire par délégation : Sogécapital Gestion représenté par Mme Amale

CHRAIBI

- Etablissement dépositaire : Société Générale Marocaine de Banques

(SGMB)

Commercialisateur : Sogécapital Gestion

Commissaire aux comptes : Cabinet BDO SARL représenté par M. Zakaria

FAHIM

II CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : « Obligations moyen et long terme».
 La sensibilité du portefeuille peut varier dans une fourchette allant de 1,1 exclut à 5,1 inclut selon les conditions du marché

Indice de référence : MBI Global

- Objectif de gestion : L'objectif du FCP, à l'instar des autres OPCVM techniques crées par les sociétés de gestion partenaires du projet de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, est de recevoir et gérer la quote-part des fonds collectées par le fonds mère « Fonds Commun de Placement Solidarité » dont la gestion est assurée par CDG CAPITAL GESTION. Le fonds mère est un fonds solidaire de partage dont les produits générés que ce soit à travers les frais de gestion, les droits de sortie, ou les dons, seront rétrocédés à la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. Le fonds mère sera commercialisé par la CDG, CDG CAPITAL GESTION, les agences postales et tous les réseaux bancaires et sociétés de gestion partenaires du projet.

Le FCP cherche à offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.

- Stratégie d'investissement : Le FCP « GESTAR Solidarité » est investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations

moyen et long terme » et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourrait également investir 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé et en titres d'OPCVM.

Durée de placement recommandée : 4 ans

Souscripteurs concernés
 Fonds Commun de Placement Solidarité sans

exclure les personnes physiques et morales.

III MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM : 22/01/2007

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée le vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont reçus par Sogécapital Gestion le jeudi avant 18 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi de la même semaine. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.

- Affectation des résultats : Le FCP « GESTAR Solidarité » est un FCP de capitalisation.
 Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV COMMISSIONS ET FRAIS

Commission de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale : Néant

- Part incompressible acquise au FCP : 0%

Commission de rachat maximale : Néant
 Part incompressible acquise au FCP : 0%

Frais de gestion

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 1% hors taxes de l'actif net du FCP. Ils sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Ces frais sont scindés en deux tranches :

- ✓ Une tranche fixée à 80% des frais de gestion à rétrocéder intégralement à la Fondation Mohammed V pour la solidarité.
- ✓ Une tranche variable au profit de l'établissement de gestion pour couvrir les charges de gestion.

Pour cette tranche, le barème suivant sera appliqué :

0.20% HT pour un actif net inférieur à 500 millions de dhs.

0.15% HT pour un actif net compris entre 500 millions et 1 milliard de dhs.

0.10% HT pour un actif net supérieur à 1 milliard de dhs.

Les frais de gestion, revenant à Sogécapital Gestion, couvrent, les charges suivantes :

- (1) Frais publications
- (2) Commissaire aux comptes
- (3) Commissions CDVM
- (4) Dépositaire
: 20 000 DH (HT)
: 12 000 DH (HT)
: 0,025% (HT)
: 0,04% (HT)

- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH (HT)
- (6) Maroclear (droit d'admission) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions DH (HT)
- 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH (HT)
- 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH (HT)
- 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard DH (HT)
- Prestations de Sogécapital Gestion : Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).